

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 30 OCTOBRE 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres indexés sur l'Indice Euro Stoxx 50® et à échéance mars 2031

Souche: SPLB2020-1MP4

ISIN: FR0013536786

dans le cadre du Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni (chacun étant dénommé un "**Etat Concerné**") le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres dans cet Etat Concerné ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, dans chaque cas, en relation avec cette offre. L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020 et du 5 août 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

1.	Emetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i) Souche N°:	SPLB2020-IMP4
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévues(s):	Euro ("EUR")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	30.000.000 EUR
	(i) Souche :	30.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	2 novembre 2020
	(ii) Date de Conclusion:	15 septembre 2020
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	12 mars 2021
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Coupon Indexé sur un Seul Indice
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur un Seul Indice
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- | | | |
|--------|---|---|
| (A) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions: | Non Applicable |
| (B) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices | Applicable |
| (i) | Types de Titres: | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice |
| (ii) | Indice(s): | Indice Euro Stoxx 50®, qui est un Indice Multi-Bourses (Code Bloomberg: SX5E Index) |
| (iii) | Source d'Information | www.stoxx.com |
| (iv) | Bourses: | Toutes les bourses |
| (v) | Marchés Liés: | Toutes les bourses |
| (vi) | Heure d'Evaluation: | Comme défini à la Modalité 10.4 |
| (vii) | Cas de Perturbation Additionnels: | Changement de la Loi
Perturbation de la Couverture |
| (viii) | Indice de Substitution Pré-Désigné: | Non applicable |
| (ix) | Date Butoir de Calcul de la Moyenne: | Non Applicable |
| (x) | Date Butoir de Référence: | Comme défini à la Modalité 10.4 |
| (xi) | Pondération pour chaque Indice: | Non Applicable |
| (C) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF: | Non Applicable |
| (D) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds: | Non Applicable |
| (E) | Titres Indexés sur un Panier Combiné | Non-Applicable |

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Date de Détermination du Rendement: Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
- (iv) Taux de Rendement: 100 %
- (v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**

3. Dispositions relatives aux Intérêts

- (A) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** Non Applicable
- (B) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable
- (C) **Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable

(D)	Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds	Applicable
I.	Coupon Fixe:	Non Applicable
II.	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:	Applicable
(i)	Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est:	supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente
(ii)	Taux du Coupon:	30,00 %
(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon × Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	- 25 %
(viii)	Dates de Détermination des Intérêts:	12/03/2031
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Dates de Paiements des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts pertinente
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable
III.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IV.	Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)	Non Applicable
V	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VI.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable

VII.	Coupon Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:	Conditionnel	Non Applicable
VIII.	Coupon Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:	Conditionnel	Non Applicable
IX.	Coupon Capitalisé Participatif et à Barrière:	Conditionnel	Non Applicable
X.	Coupon Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Conditionnel	Non Applicable
XI.	Coupon Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Conditionnel	Non Applicable
XII.	Coupon Participatif de Base:		Non Applicable
XIII.	Coupon Verrouillé:	Participatif	Non Applicable
XIV.	Coupon Participatif de Base Capitalisé:		Non Applicable
XV.	Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:		Non Applicable
XVI.	Coupon Participatif Cumulatif Inflation:		Non Applicable
XVII.	Coupon Range Accrual:		Non Applicable
XVIII.	Coupon IRR:		Non Applicable
XIX.	Coupon Verrouillage:	IRR avec	Non Applicable
XX.	Coupon Conditionnel:	à Niveau	Non Applicable
XXI.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:		Non Applicable
XXII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:		Non Applicable
XXIII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:		Non Applicable
XXIV.	Coupon Conditionnel – Barrière ou Surperformance:		Non Applicable
XXV.	Coupon Désactivant:	à Evènement	Non Applicable

XXVI. Coupon avec Réserve: Non Applicable

XXVII. Coupon Conditionnel à Barrière avec Budget Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:** Applicable
Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives aux Intérêts
- (C) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non-Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)
- (i) **Période d'Application:** De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) **Strike:** 1
- (iii) **Date de Détermination du Rendement:** Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
- (iv) **Taux de Rendement:** 100 %
- (v) **Valeur de Référence Initiale:** Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement :

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:**

Non Applicable

3. **Modalités de Remboursement Final**

(A) **Montant de Remboursement Final de chaque Titre**

Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables

(B) **Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final**

I **Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)**

Applicable

(i) (a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:

Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final

(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:

Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.

(ii) Date de Détermination: 12 mars 2031

(iii) Valeur Barrière de Remboursement Final: - 50 %

II **Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)**

Non Applicable

III **Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)**

Non Applicable

IV **Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)**

Non Applicable

V	Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI	Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VII	Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII	Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
	(A) Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
	(B) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable
18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
	(i) Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique

Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:

- | | | |
|-------|--|---|
| (ii) | Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: | <p>14/03/2022</p> <p>12/09/2022</p> <p>13/03/2023</p> <p>12/09/2023</p> <p>12/03/2024</p> <p>12/09/2024</p> <p>12/03/2025</p> <p>12/09/2025</p> <p>12/03/2026</p> <p>14/09/2026</p> <p>12/03/2027</p> <p>13/09/2027</p> <p>13/03/2028</p> <p>12/09/2028</p> <p>12/03/2029</p> <p>12/09/2029</p> <p>12/03/2030</p> <p>12/09/2030</p> |
| (iii) | Valeur Barrière du Remboursement Automatique: | 0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique. |
| (iv) | Montant de Remboursement Anticipé Automatique: | Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul |
| (v) | Taux de Remboursement Anticipé Automatique: | <p>103,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 14/03/2022</p> <p>104,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2022</p> <p>106,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 13/03/2023</p> <p>107,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2023</p> <p>109,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/03/2024</p> <p>110,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2024</p> <p>112,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/03/2025</p> <p>113,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2025</p> |

115,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/03/2026

116,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 14/09/2026

118,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/03/2027

119,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 13/09/2027

121,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 13/03/2028

122,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2028

124,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/03/2029

125,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2029

127,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/03/2030

128,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/09/2030

(vi) Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique: 5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique

II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable

VII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE	
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Non Applicable
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives au Remboursement Final
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:	Non Applicable
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:	Non-Applicable
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné	Non-Applicable
II	RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.	
(A)	Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:	Rendement de Base
	(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)	
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(i)	Strike:	1
(ii)	Taux de Rendement:	100 %
(iii)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

- | | | |
|------|---|-------------------|
| (iv) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale:

(Section 2 des Modalités Additionnelles) | Valeur de Clôture |
| (v) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:

(Section 2 des Modalités Additionnelles) | Valeur de Clôture |
| (B) | Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé) | Non Applicable |

18.2 **Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul**

- | | | |
|-----|-------------------------------------|----------------|
| (a) | Remboursement Imprévu au Pair: | Non Applicable |
| (b) | Montant de Paiement Minimum: | Non Applicable |
| (c) | Déduction pour Frais de Couverture: | Non Applicable |

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|-----|--|----------------------------------|
| 19. | Forme des Titres:

(Modalité 3) | Titres Dématérialisés au porteur |
| 20. | Etablissement Mandataire: | Non Applicable |
| 21. | Centre(s) Financier: | Non Applicable |
| 22. | Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement | Non Applicable |
| 23. | Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement: | Jour Ouvré de Paiement Suivant |
| 24. | Dispositions de Redénomination: | Non Applicable |

25. **Transaction Potentielle de Section 871(m):** L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l'article 871 (m).
26. **Représentation des Titulaires de Titres / Masse:** Masse Légale
(Modalité 21) Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.
Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement : Non Applicable
- (ii) Date de Contrat de Souscription : Non Applicable
28. Agent Placeur Credit Suisse International
29. Offre Non Exemptée: Non Applicable
30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Non Applicable
31. Commission et concession totales: Non Applicable

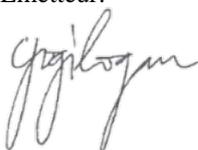
RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:



Julien Bieren
Managing Director



Yogamoorthy Logan
Managing Director

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation: Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 0,50% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant l'Indice Euro Stoxx 50®, dont le code Bloomberg est SX5E Index), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement sur le site www.stoxx.com.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière

peut entraîner une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. **INFORMATIONS POST-EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. **INFORMATIONS PRATIQUES**

Code ISIN :	FR0013536786
Code Commun :	223731473
CFI: Classification de l'Instrument (CFI)	Non Applicable
FISN :	Non Applicable
Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux :	Société Générale 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris France
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non Applicable
Nom et adresse de l'Agent de Calcul :	Credit Suisse International One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom
Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème :	Non
Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant	Non Applicable

acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :

8. **MODALITÉ DE L'OFFRE**

Prix d'Offre :	Non Applicable
Montant total de l'émission / de l'offre :	Non Applicable
Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre :	Non Applicable
Conditions auxquelles l'offre est soumise :	Non Applicable
Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements :	Non Applicable
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs:	Non Applicable
Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir):	Non Applicable
Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres:	Non Applicable
Méthode et date de publication des résultats de l'offre:	Non Applicable
Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:	Non Applicable
Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:	Non Applicable
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:	Non Applicable
Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre:	Non Applicable

9. **PLACEMENT ET PRISE FERME**
- Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu: Non Applicable
- Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné: Non Applicable
- Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte. Non Applicable
10. **AUTRES MARCHÉS**
- Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation Non Applicable
11. **INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI :** Non Applicable
12. **DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE:** Applicable
- L'Indice Euro Stoxx 50® est géré par STOXX Limited, qui à la date des présentes Conditions Définitives, apparaît sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (*European Securities and Markets Authority*) conformément à l'article 36 du Règlement Européen relatif aux Indices de Référence (Règlement (UE) 2016/1011) (le "**Règlement Européen relatif aux Indices de Référence**").

**AVERTISSEMENT RELATIF A
L'INDICE EURO STOXX 50®
(ci-après l'"Indice")**

STOXX Limited, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données n'ont pas d'autre lien avec l'Emetteur que la licence qui a été attribuée pour l'indice Euro Stoxx 50® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Titres.

STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données :

- n'assurent aucune activité de sponsoring, promotion, vente ou recommandation quant aux Titres,
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les Titres ou quelque autre valeurs mobilières que ce soit,
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, au montant ou au prix des Titres, et ne prennent aucune décision à ce sujet,
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des Titres,
- ne prennent pas en considération (et ne sont pas tenus de le faire) les besoins des Titres ou de leurs titulaires pour déterminer, composer ou calculer l'Indice.

STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou autre) concernant les Titres ou leur performance.

STOXX n'assume aucune relation contractuelle avec les acquéreurs des Titres ou d'autres tiers. En particulier,

- STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et déclinent toute responsabilité concernant:
 - les résultats qui seront obtenus par les Titres, les Titulaires de Titres ou toute autre personne impliquée dans l'utilisation de l'Indice et des données incluses dans celui-ci ;
 - l'exactitude, la ponctualité et l'exhaustivité de l'Indice et des données qu'il contient ;
 - la négociabilité de l'Indice et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;
 - les performances des Titres en général.
- STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité pour toute erreur, omission ou interruption de l'Indice ou de ses données ;
- En aucun cas, STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne peuvent être tenus pour responsables (par négligence ou d'une autre manière) de quelque gain manqué que ce soit. Il en va de même pour toute perte ou tout dommage indirect, punitif, spécial ou consécutif résultant de telles erreurs, omissions ou interruptions de l'indice et de ses données ou lié aux Titres de façon générale, même si STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données sont conscients que de tels dommages ou pertes peuvent survenir.

Le contrat de licence entre l'Emetteur et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des titulaires de Titres ou de tiers.